

# Rwanda : début des réquisitoires dans le procès en Belgique de deux présumés génocidaires

Laure Broulard

RFI, 4 décembre 2023

**En Belgique, le procès de deux génocidaires rwandais présumés entre dans sa phase finale. Lundi, la procureure a commencé son réquisitoire contre Pierre Basabose et Séraphin Twahirwa, deux anciens responsables rwandais poursuivis pour leur rôle présumé dans l'organisation des massacres de Tutsis dans le quartier de Gikondo à Kigali en 1994. Le parquet fédéral a requis un verdict de culpabilité pour crimes de guerre et crime de génocide à leur encontre.**

*Avec notre correspondante à Bruxelles, Laure Broulard*

Dans ce dossier, « *pas de traces ADN, ni de balistique... les seules preuves sont les témoignages* », lance d'emblée la procureure. « *Mais la grande majorité de ces témoignages va dans la même direction, et l'évidence de la culpabilité des accusés s'imposera à vous* », assure-t-elle aux jurés, tout en taclant la défense qui n'a eu de cesse de questionner la crédibilité des témoins.

Victimes, anciens miliciens ou proches des accusés, ils sont une centaine à avoir été en-



L'accusé Séraphin Twahirwa discute avec ses avocats dans la cour d'assises de Bruxelles, le 9 octobre 2023. AFP - SIMON WOHLFAHRT

tendus. Dans leurs déclarations, le parquet fédéral estime avoir décelé tous les ingrédients du projet et de l'idéologie génocidaire chez Séraphin Twahirwa et Pierre Basabose : « *leur proximité avec les extrémistes hutu de l'Akazu, l'organisation de meetings de miliciens et de barrières et l'expression de directives claires visant à tuer des Tutsi* ». « *Si le quartier de Gikondo a été mis à feu et à sang, c'est à cause des deux accusés* », assure le ministère public.

Pendant ce temps, Séraphin Twahirwa prend des notes. Pierre Basabose, lui, semble somnoler. À 76 ans, il souffre de démence, selon des experts désignés par la cour. Alors la procureure précise aux jurés : « *Aujourd'hui, il a l'air d'un vieux bonhomme, mais nous le jugeons des faits commis lorsqu'il avait toute sa tête et qu'il était au faîte de sa puissance.* »

Le débat sur les peines est prévu pour la fin du mois de décembre, une fois que le verdict sur la culpabilité aura été rendu, conformément au système de la cour d'assises belge.